

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Secrétariat général

**Décision du 26 octobre 2023
portant désignation du haut fonctionnaire au développement durable**

NOR : TREK2330238S

(Texte non paru au journal officiel)

Le Secrétaire général des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d'Etat chargé de la mer,

Vu l'article D.134-11 du Code de l'environnement, prévoyant la désignation d'un haut fonctionnaire au développement durable chargé de préparer la contribution de son administration à la stratégie nationale de développement durable, de coordonner l'élaboration des plans d'actions correspondant et d'en suivre l'application.

Décide :

Article 1^{er} : Le Directeur des affaires financières du secrétariat général est désigné en qualité de haut fonctionnaire au développement durable.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et de la mer.

Fait le 26 octobre 2023

Le Secrétaire général,

Guillaume LEFORESTIER